



Site régional Sport-Santé Bien-Être AURA

Les acteurs du dispositif de référencement et leurs missions



Dispositif d'Accompagnement vers la
Pratique d'Activité Physique
(DAPAP)

- Peut accompagner les structures dans le référencement de leurs activités
- Relais d'informations pour les structures d'offre
- S'appuie sur l'outil de référencement pour développer des partenariats



Comité Régional des Offices
Municipaux du Sport (CROMS
AURA)

- Responsable administratif du dispositif annuaire
- Gère le site Internet
- Reçoit les demandes d'inscription via le site
- Transmets les dossiers à la DRAJES

Chargé de mission sport-santé bien-être, Olivier MORAN 04 73 35 15 53
ou croms.aura@gmail.com



Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et
aux Sports (DRAJES)

- Se réunit en commission de validation des dossiers (une fois par mois)
- **Définie l'affectation des créneaux (sport-santé/sport bien-être)**
- Informe la structure de son référencement en SBE et/ou SS ou de son non référencement
- Certifie que les encadrants ont les diplômes et formation complémentaire requis



Attention, lors de l'inscription la copie des diplômes et carte professionnelle sont demandés ainsi que toute attestation de formation complémentaire en sport santé

LA DRAJES AURA DIFFÉRENCIE SPORT BIEN-ÊTRE ET SPORT-SANTÉ SELON DEUX CRITÈRES SUR LE SITE RÉGIONAL

1) Le type de limitation du public accueilli

2) Le diplôme de l'encadrant et les formations complémentaires sport-santé

SPORT BIEN-ÊTRE

Publics sans limitations ou avec limitations minimales

- Bénévoles titulaires d'une certification fédérale inscrite sur arrêté* qui intervient dans la discipline de sa fédération et auprès des licenciés**
- Bénévoles avec formation complémentaire**
- CQP non-inscrits sur arrêté ministériel encadrement dans sa discipline avec formation complémentaire**
- Titre à finalité professionnelle et CQP inscrits sur arrêté ministériel : encadrement dans sa discipline
- Educateurs sportifs (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES) dans sa discipline

*Arrêté interministériel du 8.11.18

**La formation complémentaire fédérale de la FSCF correspond à la formation sport-santé de 5 jours qui délivre la certification sport-santé 5 jours et donne le statut d'Animateur sport-santé général.

LA DRAJES AURA DIFFÉRENCIE SPORT BIEN-ÊTRE ET SPORT-SANTÉ SELON DEUX CRITÈRES SUR LE SITE RÉGIONAL

1) Le type de limitation du public accueilli

2) Le diplôme de l'encadrant et les formations complémentaires sport-santé

SPORT-SANTÉ

Publics avec une ou des limitations allant jusqu'à modérées ou liées à une pathologie chronique

- Educateurs sportifs (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES)** : avec formation(s) complémentaire(s)* (formation fédérale, DU spécifiques, encadrement dans sa ou ses discipline(s))
- Licences STAPS « Éducation et motricité », « Entraînement » avec formation complémentaire*
- Licence STAPS APA

Un créneau référencé sport-santé sera automatiquement référencé en sport bien-être

*La formation complémentaire fédérale de la FSCF correspond à la formation sport-santé de 5 jours qui délivre la certification sport-santé 5 jours et donne le statut d'Animateur sport-santé général.

****BPJEPS** : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport
DESJEPS : Diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport
BEES : Brevet d'État d'éducateur sportif

PARALLÈLE AVEC LA THÉMATIQUE FORM+ DE LA FSCF



- Form+ est une thématique du programme santé Atoutform'
- Form+ permet de lutter contre l'inactivité des publics fragilisés
- Form+ s'adapte aux personnes qui ont des besoins spécifiques
- Form+ requiert que les encadrants aient certaines compétences
- Form+ permet d'évaluer la progression des pratiquants grâce à un passeport

Diplômes requis

Une licence Activité Physique Adaptée (APA)

OU

Diplôme d'Animateur Fédéral + certification sport-santé de 5 jours.*

OU

Diplôme d'Animateur Professionnel + certification sport-santé de 5 jours.*

*Les modules de spécialisation par thématique en fonction du public accueilli sont facultatifs

EXEMPLE 1

Animateur d'un créneau Form+ à la FSCF titulaire d'un diplôme d'animateur fédéral + d'une certification sport-santé 5 jours + accueil d'un public avec des limitations minimales = sport bien-être au niveau du référencement régional.

EXEMPLE 2

Animateur d'un créneau Form+ à la FSCF titulaire d'un BPJEPS + accueil d'un public avec des limitations minimales = sport bien-être au niveau de l'annuaire régional.

Si l'animateur dispose en plus de la certification sport santé de 5 jours + accueil de publics avec des limitations allant jusqu'à modérées (surpoids/ obésité/ cancers)= sport-santé au niveau du référencement régional.

EXEMPLE 3

Animateur d'un créneau Form+ à la FSCF titulaire d'une licence en APA + accueil de publics avec des limitations allant jusqu'à modérées (surpoids/ obésité/ cancers) = sport-santé au niveau du référencement régional.